



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à :

1 744 963 euros

(Un million sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-trois euros)

Fait à Paris, le 13 mai 2015

Michel Hochard
Directeur Général